

POINT 4b : Rapports d'activité - Rapports des secteurs et des comités**Rapport d'activité du secteur du tourisme novembre 2021 - juin 2022**

Depuis novembre 2021, l'EFFAT a réalisé les activités suivantes et a participé à des événements liés au tourisme :

- Sur la base des discussions de l'Assemblée générale du secteur Tourisme de l'EFFAT du 16 novembre 2021, le [plan d'action du secteur Tourisme de l'EFFAT 2022-2023 \(FR - DE\)](#) et le [plan d'action du secteur Restauration rapide EFFAT-UITA 2021-2022](#) ont été élaborés (voir liens).
- Le 2 décembre 2021, EFFAT a participé à la réunion des syndicats nordiques HRCT réunissant des membres de CEE et des coordinateurs de CEE dans le secteur de l'hôtellerie de STN telles que Radisson, Scandic, Nordic Choice, Compass, Sodexo, et discutant de la situation dans le secteur après Corona, des leçons tirées de la pandémie, et de l'organisation d'un séminaire CEE nordique en 2023.
- Le 3 décembre 2021, EFFAT a participé à la conférence du UNDP « Résilience de l'emploi et protection sociale pour un tourisme durable », donnant son avis sur les actions nécessaires pour une reprise durable du tourisme en tant que secteur sévèrement touché par la pandémie.
- Le 13 décembre 2021, EFFAT a répondu à la **consultation de la Commission sur les services de location de logements de courte durée** (« STR »), en soulignant que les mêmes règles doivent être appliquées à tous les prestataires de services d'hébergement, en ce qui concerne notamment la législation, les obligations fiscales, l'enregistrement et les permis, les statistiques, l'hygiène alimentaire, la sûreté et la sécurité, les droits des employés, l'urbanisme, etc.
- Le 20 décembre 2021, EFFAT a envoyé le message de fin d'année pour le secteur du tourisme, résumant les activités et les réalisations en 2021.
- Fin janvier 2022, EFFAT a rejoint le **Pacte pour les compétences dans le tourisme** (Pact for Skills for Tourism - PfST), piloté par la Commission européenne dans le cadre de l'Agenda européen pour les compétences. EFFAT avait souligné que tout ré- et up-skilling doit faire partie des systèmes d'enseignement et de formation professionnels (vocational education and training - VET) existants et que les nouveaux besoins en compétences doivent y être intégrés, et que toutes les nouvelles initiatives devraient s'appuyer sur les structures VET existantes ou au moins les intégrer, car dans la plupart des pays, les syndicats sont impliqués dans VET. Le PfST est mis en œuvre par le biais de partenariats de compétences nationaux et régionaux.
- Le 8 février 2022, EFFAT a participé à l'événement Tourism Spotlight de la Commission européenne dans le cadre des Journées européennes de l'industrie 2022, qui a marqué le lancement du **Tourism Transition Pathway (TTP)**, auquel EFFAT a largement [contribué](#).
- Le 2 mars 2022, les partenaires sociaux du secteur européen de la restauration collective, lors de la réunion du Comité directeur de leur Comité de dialogue social sectoriel (CDSS), ont discuté de COVID-19 et de son impact sur l'avenir du travail dans le secteur de la restauration collective, de la poursuite de la diffusion et de la mise en œuvre du "Guide de l'offre économiquement la plus avantageuse dans la restauration collective" de l'EFFAT-FoodServiceEurope, des activités conjointes dans le domaine de la qualification et de la formation et de la lutte contre le harcèlement sexuel et la violence au travail.
- Le 7 mars 2022, les partenaires sociaux du secteur européen de l'hôtellerie et de la restauration, lors de la réunion du comité directeur de leur CDSS, ont discuté de la situation du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en Europe en raison du COVID-19, ont échangé avec la Commission sur la « Voie de la transition pour le tourisme » et le « Pacte européen pour les compétences dans le tourisme », et ont mis à jour les informations sur les activités dans le domaine de l'éducation et

de la formation, de l'économie de plateforme, de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, du travail non déclaré et de la transition juste.

- Le 14 mars 2022, EFFAT et ses fédérations syndicales françaises affiliées dans le secteur du tourisme ont envoyé une **lettre commune au gouvernement français**, qui assure actuellement la présidence de l'UE, afin de porter à leur attention les propositions et les demandes des syndicats pour maîtriser les défis actuels et futurs du secteur de l'hôtellerie et du tourisme, tels que repenser le tourisme avec une vision plus durable et socialement responsable, donner la priorité aux travailleurs et à l'emploi de qualité, avec des emplois stables, des salaires équitables, des conditions de travail décentes par le biais de la négociation collective, des parcours de carrière attrayants, etc. La lettre demandait à la présidence française d'aborder ces questions lors de la conférence ministérielle informelle des ministres du tourisme le 17 mars 2022 à Dijon et de continuer à les poursuivre dans le processus vers un agenda européen du tourisme 2030/2050. Le gouvernement français a répondu le 26 avril 2022, déclarant qu'il continuerait à soutenir les professionnels du tourisme pour surmonter les conséquences de la pandémie, et que la présidence française de l'UE promouvrait une politique sociale et durable.
- Le 16 mars 2022, **EFFAT et HOTREC** ont publié une **déclaration commune sur l'Ukraine**, condamnant l'invasion de la Russie et déplorant les pertes de vies et la souffrance humaine. Les partenaires sociaux européens du secteur de l'hôtellerie ont salué les mesures des institutions européennes visant à permettre à toutes les personnes fuyant l'Ukraine d'être protégées et d'accéder à la résidence, au logement, à l'éducation et au travail, et ont souligné qu'une attention spécifique doit être accordée à la situation des femmes et des enfants fuyant les zones de guerre, afin de les protéger contre les violences sexistes et sexuelles, et en particulier contre la traite des êtres humains. Ils ont demandé à la Commission et aux États membres d'introduire des mesures visant à minimiser l'impact de la guerre sur les travailleurs et les entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, qui ne s'est pas encore remis des conséquences de la pandémie de COVID-19 et qui sera fortement touché par ce conflit. En outre, ils ont confirmé leur soutien aux associations d'employeurs et aux syndicats en Ukraine, et ont demandé conjointement la suspension de l'adhésion de la Fédération de Russie à l'Organisation mondiale du tourisme des Nations unies.
- Le 30 mars 2022, EFFAT, en coopération avec UITA, a organisé une vidéoconférence sur **l'organisation dans la restauration rapide**, afin de partager les dernières mises à jour du secteur à l'échelle mondiale et de coordonner l'action proposée à Genève dans le cadre de la Conférence internationale du travail de 2022.
- Le 8 avril 2022, EFFAT a participé à la conférence 2022 du Réseau européen des services publics de l'emploi intitulée "Jointly addressing labour and skills shortages - Preparing for Europe's future labour market", en donnant le point de vue de l'EFFAT dans le panel "Improving attractiveness in shortage sectors".
- Du 25 au 29 avril 2022, EFFAT a participé à la **réunion technique de l'OIT sur la COVID-19 et la reprise durable dans le secteur du tourisme**, qui a adopté des [conclusions](#) décrivant les défis et les opportunités pour une reprise durable et un travail décent dans le tourisme, soulignant la nécessité d'une reprise inclusive, durable et résiliente centrée sur l'homme et d'une transition juste vers un avenir durable du travail dans le tourisme, et formulant des recommandations pour les actions futures des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, et de l'OIT.
- Le 23 mai 2022, EFFAT a finalisé le [document de position « Combattre les pénuries de main-d'œuvre dans l'hôtellerie-tourisme en améliorant l'attractivité des emplois » \(FR - DE\)](#), avec des propositions sur la manière d'améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'hôtellerie, sur la base des informations fournies par les organisations membres et des discussions lors des

réunions, ainsi que des réactions des affiliés sur un premier projet de document. Le document de position est soumis au Comité exécutif de l'EFFAT pour approbation (voir liens).

- Le 25 mai 2022, McDonald's s'est vu infliger une amende record de 1,1 milliard d'euros en France pour évasion fiscale. On peut y voir un succès à long terme de la coalition mondiale de syndicats, dont UITA, ISP, EFFAT, FSESP et SEIU, qui tire la sonnette d'alarme sur l'évasion fiscale de McDonald's en Europe depuis des années.
- Le 31 mai 2022, EFFAT a contribué à la consultation de la Commission intitulée "Collecte d'engagements et participation à la mise en œuvre conjointe de la Voie de transition pour le tourisme". EFFAT a souligné la nécessité d'emplois de qualité avec des conditions de travail et de rémunération décentes, de négociations collectives et de droits des travailleurs, ainsi que d'un enseignement et d'une formation professionnels (VET) adéquats, que toute initiative sur les compétences doit s'appuyer sur le travail VET existant, une transition verte et numérique équitable, des règles plus strictes pour les locations de logements à court terme et des statistiques plus détaillées sur l'emploi dans le tourisme. EFFAT a exprimé son intérêt à faire partie du groupe d'experts informel de la Commission et des groupes de travail des parties prenantes qui seront mis en place pour assurer le processus de mise en œuvre du PTT, qui est une étape sur la voie de l'élaboration d'un **Agenda européen pour le tourisme 2030/2050**.
- Les 31 mai et 1er juin 2022, EFFAT a réuni des travailleurs et des représentants syndicaux du secteur de l'hôtellerie-tourisme pour discuter de la manière de **renforcer le pouvoir syndical dans le secteur des HRCT**, lors d'un séminaire organisé dans le cadre du projet EFFAT - ITC-ILO.
- Les 7 et 8 juin 2022, EFFAT, en coopération avec UITA, a organisé une réunion internationale sur la restauration rapide à Genève, en conjonction avec la Journée d'action sur la restauration rapide et dans le cadre de la Conférence internationale du travail de l'OIT, afin de promouvoir la **sécurité et la santé au travail dans le secteur de la restauration rapide**.
- EFFAT a continué à apporter son soutien aux comités d'entreprise européens dans les entreprises transnationales du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, afin de faire respecter leurs droits à l'information et à la consultation et de les rencontrer, par exemple Accor/AccorInvest, ClubMed, Compass, Elior, Radisson, Sodexo, SSP.